



© BERNARD DEMOULIN

Frédéric Daerden

Ministre du Budget, des Bâtiments scolaires et ministre de tutelle de WBE



JOHANNA DE TESSIERES

André Antoine

Député CDH au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Vers une guerre des décrets pour rénover les bâtiments scolaires

■ André Antoine annonce un décret afin de mieux partager les fonds pour rénover les écoles.

La question des fonds européens de relance espérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour remédier partiellement à l'état déplorable de ses bâtiments scolaires a fait l'objet d'un nouvel échange lundi, en commission du Parlement, entre le ministre du Budget et des Bâtiments scolaires, Frédéric Daerden (PS), également ministre de tutelle du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), et le député CDH André Antoine.

Comme le Segec (enseignement catholique), le CDH critique la répartition de ces fonds que le gouvernement a choisi d'attribuer à 58,5% au seul WBE (qui scolarise 15% des élèves de la Fédération), tous les autres réseaux (dont le réseau libre où étudient la moitié des élèves francophones) se partageant les 41,5% restants. C'est injuste, estime le Segec et le CDH qui jugent la clef de partage choisie par le gouvernement complètement inéquitable.

Le député Antoine résume la situation comme ceci: "À deux mains maintenant pour WBE mais à demain pour tous les autres? Pas question." D'autant que les lendemains sont fort incertains.

Miser sur le programme prioritaire

C'est pourquoi il est venu à la tribune avec une piste de solution: affecter les fonds européens au programme prioritaire de travaux (PPT) régi par un décret qui, depuis son adoption en novembre 2007, n'a été remis en cause par aucune formation politique.

"Ce programme vise à remédier aux situations préoccupantes du point de vue de la sé-

curité, de l'hygiène, de la performance énergétique et qui nécessitent une action rapide en raison de la dégradation, de la vétusté ou de l'inadaptation des infrastructures", a rappelé André Antoine qui estime le dispositif tout à fait adapté en la circonstance, en plus d'être équitable. "La répartition des crédits est réalisée par une Commission intercaractères qui présente l'immense avantage d'être un lieu de coopération inter-réseaux pour garantir l'égalité de traitement des dossiers introduits par les différentes fédérations de pouvoirs organisateurs."

Une proposition de décret d'ici peu

En 2020, les 49,3 millions d'euros ont été répartis ainsi: 25 millions pour le libre, 7 pour WBE, 16,5 pour l'officiel subventionné, 535 000 pour la Felsi (le libre non confessionnel) plus 288 000 euros non affiliés. "Malheureusement, c'est loin de couvrir les besoins", a précisé le député CDH, rappelant que certains dossiers introduits devront attendre sept ans, compte tenu du manque de moyens. La manne européenne lui semble

Une possibilité inespérée de faire avancer les choses dès maintenant et pour tous les réseaux.

donc une possibilité inespérée de faire avancer les choses dès maintenant et pour tous les réseaux. Le groupe CDH déposera donc très prochainement une proposition de décret pour adapter le texte de 2007 au dispositif européen. Débat et vote forceront alors chacun à se positionner clairement.

En réponse au député CDH, le ministre Daerden a épinglé tous les points du décret actuel qui rendent le mécanisme du PPT inadéquat dans le cadre du fonds de relance. Il a répété y préférer le dispositif choisi par le gouvernement, "adapté au plan de relance et transparent".

À suivre d'ici une quinzaine de jours, lorsque sera discutée la proposition de décret du CDH qui doit mieux coller à la situation.

Monique Baus

EN BREF

Hasselt

Six mois de prison pour avoir étranglé un chaton

Un homme de 28 ans originaire de Saint-Trond a été condamné lundi par le tribunal correctionnel de Hasselt pour des faits de maltraitance animale. Il a écopé de six mois de prison, d'une amende de 2400 euros et d'une interdiction permanente de détenir des animaux. L'homme avait étranglé un chaton de onze semaines en direct, par webcam interposée, devant sa petite amie, propriétaire de l'animal, à qui il voulait faire comprendre qu'il en avait assez d'elle. L'individu ne s'est pas présenté au tribunal. (Belga)

Coronavirus/Flandre

Les excursions d'un jour autorisées dès le 15 mars

En Flandre, les excursions d'un jour seront à nouveau autorisées pour tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire dès le 15 mars, ont décidé les autorités de l'enseignement. À partir de cette date, les enfants et les jeunes de l'enseignement spécialisé OV3 et OV4 pourront à nouveau aller à l'école à plein temps, comme les élèves dans l'enseignement professionnel à temps partiel.

16,6 °C

Un record

Pour la deuxième journée d'affilée, la température a atteint un record, à savoir 16,6 degrés mesurés ce lundi 22 février à Uccle. Le précédent record datait de 1990 avec 16,3 degrés. Il avait également fait exceptionnellement chaud dimanche avec 17,9 degrés.

Neder-over-Heembeek

Trois policiers blessés à la suite d'incidents récurrents avec des jeunes

La police de la zone Bruxelles-Capitale/Ixelles est intervenue, dimanche en fin d'après-midi, dans le quartier Versailles à Neder-over-Heembeek, pour une bagarre entre jeunes. Il y a eu des jets de projectiles et trois policiers ont été blessés. Ils ont tenté une interpellation mais se sont retrouvés encerclés. Du renfort a été appelé, puis la situation s'est calmée. Des faits de même nature s'étaient produits dans le quartier la nuit précédente. Dans les deux cas, des procès-verbaux ont été dressés. (Belga)

Charleroi

Acquittement du complice présumé de l'auteur de l'attaque à la machette de deux policières

Le tribunal correctionnel de Charleroi a acquitté lundi R.A., poursuivi pour une double tentative d'assassinat et pour participation aux activités d'un groupe terroriste. Le prévenu jurait ne pas avoir aidé K.B. à commettre une attaque à la machette contre deux policières à Charleroi en août 2016. Le magistrat fédéral avait requis une peine de minimum 15 ans de prison contre R.A., qui niait toute implication et participation dans l'élaboration des faits. (Belga)

50 ANS ET...
-500€ sur une sélection de fauteuils et canapés

Stressless

au bon repos

Place de la Chapelle 10 - 1000 BXL T: +32(0)2 511 43 98